

VILLE DE



**LA ROCHE-EN-ARDENNE**

La Roche-en-Ardenne, le 09/12/2024

Me Piérard & Demoulin<sup>2</sup>  
Notaires associés  
Avenue de la Toison d'Or, 67  
6900 Marche-en-Famenne

V. réf. : 2024-1677/001-  
N. réf. : JPD/urb/Notaire.  
Dossier traité par : Cédric Lerusse - Tél. : 084/24.50.60  
Coût : **40 €**

Maîtres,

En réponse à votre demande de renseignements, nous pouvons vous communiquer que la parcelle cadastrée La Roche-en-Ardenne, 1<sup>ère</sup> Division, Section D, n° 183 e 4 est située :

- en zone d'habitat au plan de secteur Marche-La Roche ;
- en zone d'assainissement collectif au PASH entré en vigueur le 02.12.2005 ;
- dans le périmètre du "Parc Naturel des Deux Ourthes" ;
- en bordure d'une voirie publique équipée en eau et en électricité ;
- en zone bleue lavande (parcelle concernée par des informations de nature purement indicative ne menant à aucune obligation) à la Banque de Données de l'État des Sols ;
- en zone de centre urbain au Schéma de développement communal entré en vigueur le 05.06.2016.

Aucun permis d'urbanisme n'a été délivré depuis le 01/01/1977 et aucune infraction urbanistique n'a été portée à notre connaissance.

Pour les autres points, il peut être répondu « néant ».

Les renseignements ci-avant vous sont fournis à titre indicatif.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos salutations distinguées.

  
C. Devuyst,  
Directeur général.

Par le Collège,



  
J.-P. Dardenne,  
Bourgmestre.